

- Qu'appelle-t-on les **recettes fiscales** ?

Ce sont les impôts, directs et indirects. Ils représentent la source principale de recettes pour l'Etat.

- **Dans quelle caisse** (Confédération, cantons, communes) va la plus grande partie des impôts ?

Dans celles des cantons (41%), puis de la Confédération (31%) et enfin des communes (28%).

- En quoi les **impôts directs** sont-ils considérés comme **plus équitables** que les **impôts indirects** ?

Parce qu'ils correspondent à ce que le citoyen gagne ou possède; ce sont des impôts progressifs, des impôts sur les personnes (physiques et morales). Les impôts indirects sont les mêmes pour tous, ils correspondent à ce que le citoyen consomme (le prix de vente des produits est le même pour tous); ce sont des impôts proportionnels, des impôts sur les biens et services, des impôts liés à la consommation.

- Quelles différences y a-t-il entre l'impôt **sur le revenu** et l'impôt **sur la fortune** ?

Le premier varie selon ce que gagne le contribuable. Le second se fonde sur ce que le contribuable possède (fortune en banque, maison, terrain, voiture, etc.). L'impôt sur le revenu suit un barème progressif (plus le revenu est élevé, plus le taux d'imposition augmente) dans tous les cantons, alors que l'impôt sur la fortune n'est pas progressif dans tous les cantons.

- Qu'est-ce qu'un **bien mobilier** ?

C'est un bien meuble par nature (bien qui peut se déplacer) ou par détermination de la loi (action, obligation, rente viagère, etc.). Exemples: voiture, avoirs en banque, part sociale, mais aussi lave-linge, poêle à bois, etc.

- Qu'est-ce qu'un **bien immobilier** ?

C'est un bien immeuble par nature (terrain, construction, canalisations d'eau, ascenseur, végétaux plantés, etc.) ou par sa destination (bien mobilier attaché par le propriétaire à un bien immeuble par nature). Exemples de biens immobiliers par leur destination: l'usufruit portant sur un immeuble, les parts de copropriété, une statue scellée dans une niche, un tapis d'escalier, les animaux d'une ferme, le matériel d'exploitation d'un atelier, une cuisine intégrée dans une habitation, etc.

Les impôts (suite)

- Quel genre d'impôts paient les **entreprises** implantées en Suisse ?

L'impôt sur le bénéfice (ce qui reste quand l'entreprise a payé toutes ses charges) et l'impôt sur le capital (ce que l'entreprise a investi pour démarrer, ce que « vaut » l'entreprise).

- Comment se fait-il que le contribuable habitant à Delémont (JU) **ne paie pas le même impôt sur le revenu** que celui vivant à Wollerau (SZ), alors qu'ils gagnent le même salaire ?

Ces différences s'expliquent par le fait que les taux d'imposition cantonal et communal ne sont pas identiques dans les cantons du Jura et de Schwytz, et dans les communes de Delémont et Wollerau. Ces taux sont fixés par les cantons et les communes. Un canton peut baisser son taux d'imposition pour attirer de gros contribuables. Mais aussi, plus il y a de hauts revenus dans une commune, plus le taux d'imposition peut être bas.

- Si mon grand-père me **lègue une maison et du terrain** dans son testament, quel impôt vais-je payer sur ces biens (direct ou indirect, nom de l'impôt en question) ?

Je paierai un impôt sur la succession et la donation, puis un impôt foncier sur les immeubles. Il s'agit d'impôts directs, liés expressément aux biens légués.

- Si je gagne 100'000 francs à la **loterie**, l'Etat en retient une partie. Combien (en CHF) et que devient cet argent ?

L'Etat retient 35 % de la somme gagnée, soit 35'000 francs dans le cas présent. Une partie de cet argent me sera restituée lors de ma déclaration d'impôt, pour autant que je le déclare. Il s'agit d'un impôt anticipé.

- Quels sont les **impôts** qui ne vont que dans les **caisses de la Confédération** (et dont ne profitent ni les cantons ni les communes) ?

– Impôts directs: l'impôt anticipé, 35 % sur les intérêts bancaires et les gains de loterie; la taxe militaire; l'impôt fédéral direct.

– Impôts indirects: la TVA (principale source de revenus de la Confédération); l'impôt sur le tabac, entièrement affecté au financement de l'AVS et de l'AI; l'impôt sur la bière; l'imposition sur les boissons distillées; les droits de douane; la taxe sur les véhicules (vignette); la taxe sur les carburants. Soit des impôts sur la consommation.

Les impôts (suite)

- Une carrière vend pour 100 francs de granit à un marbrier, qui revend 300 francs le plan de travail qu’il façonne au revendeur, qui le vend 400 francs à son client qui l’installe dans sa cuisine. Combien de TVA paient le patron de la carrière, le marbrier, le revendeur et le client ?

	Achat	TVA (taux 7,6%)
Patron de la carrière		Rien
Marbrier	100	8 francs
Revendeur	300	$3 \times 8 = 24$ francs
Client	400	$4 \times 8 = 32$ francs

Mais seul le client final paie réellement la TVA. Les autres acteurs économiques remboursent la TVA qu’ils ont payée en la facturant à leurs clients. C’est une chaîne au bout de laquelle une seule personne est taxée.

En Suisse, certaines activités ne sont pas assujetties à la TVA, comme certains domaines de l’agriculture, de l’élevage ou de la pêche professionnelle. Un viticulteur n’est pas soumis à la TVA lorsqu’il vend du raisin provenant de ses vignes, mais il la paie sur le vin qu’il vend (il a ajouté de la valeur au raisin – produit de base – en le faisant fermenter). Voir aussi explication pour le fromage à la page 16.

- Sur les 45 francs payés pour aller voir IAM aux Docks (salle de concert à Lausanne), **6.30 francs reviennent à la Ville de Lausanne**. Pourquoi ?

Parce que la Ville de Lausanne retient 14% d’impôt sur le divertissement. C’est une taxe que certains estiment trop élevée, car elle empêche l’organisation de gros concerts dont le prix deviendrait inabordable.

- Les **recettes fiscales** en Suisse sont composées de 70 % d’impôts directs et de 30 % d’impôts indirects.

- A quel niveau (Confédération, cantons, communes) les **recettes fiscales** se composent-elles principalement d’impôts indirects ? Et à quel niveau se composent-elles principalement d’impôts directs ?

Les recettes fiscales de la Confédération sont composées à 70% d’impôts indirects (TVA essentiellement). Celles des communes sont composées à 99% d’impôts directs.

Les impôts (suite)

- Quelle est la différence entre le « flat tax » et l'impôt progressif?

Le « flat tax » est un impôt sur le revenu à taux unique. Tout le monde, riches ou pauvres, verse X% de son revenu à l'Etat. L'impôt progressif veut que les riches versent une proportion plus grande de leur revenu à l'Etat. Voir exemple de la Slovaquie et de Fribourg à la page 30 pour illustrer.

- Qu'est-ce que la concurrence fiscale? Donne un exemple.

Les cantons et les communes fixent eux-mêmes leur taux d'imposition. Pour attirer de riches contribuables ou de grosses entreprises, ils peuvent être tentés de fixer un taux d'imposition plus bas ou moins progressif que leur voisin.

- Pour qui la Suisse est-elle un paradis fiscal?

- Pour les riches étrangers n'exerçant pas d'activité lucrative en Suisse et qui bénéficient d'un forfait fiscal basé sur leurs dépenses en Suisse.
- Pour certaines entreprises: les sociétés de holding, d'administration, par exemple.

- Que signifie exonérer fiscalement une entreprise?

Cela signifie que l'entreprise ne paie pas d'impôt sur le bénéfice et sur le capital pendant X années.

- Pourquoi l'Union européenne ne voit-elle pas d'un bon œil le système du forfait fiscal et le traitement fiscal favorable accordé à certaines entreprises?

Parce qu'elle voit de riches contribuables et de grosses entreprises se soustraire aux régimes fiscaux moins avantageux en vigueur dans la plupart des Etats de l'UE. Cela implique des recettes fiscales plus basses pour les pays de l'UE.